

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

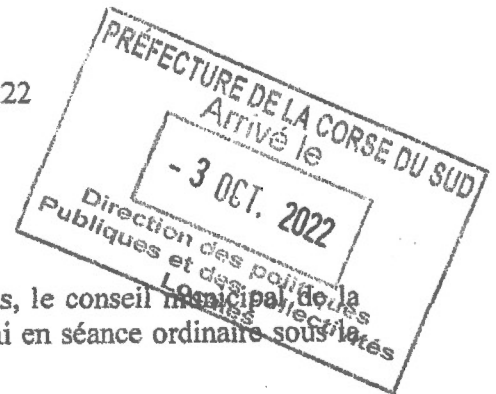
Extrait du registre n°38/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2022

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 2



L'an deux mille vingt-deux, le 30 septembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et de la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.**

Le maire rappelle au conseil municipal que la tempête « Fabien » des 21 et 22 décembre 2019 a occasionné des dégâts considérables pour les particuliers et pour des biens communaux, notamment des coulées de boue sur la route menant du lieu-dit « Monte Roto » à la Fiuminale (seule route menant au lac), et celle allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage qui est empruntée quotidiennement par les agents EDF, les touristes et la population.

La route menant du lieu-dit « Monte Roto » à la Fiuminale a été réparée. Il reste, maintenant, à réaliser les travaux sur la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.

**Objet : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et de la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.**

Le maire indique que le montant de cette opération a été estimé, à 67 680 € H.T., soit 75 478.00 € TTC., et qu'il a obtenu des subventions de la part de l'Etat au titre de la DETR (27 072 euros) et de la collectivité territoriale de Corse, au titre de la dotation quinquennale (33 840 euros).

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme <https://www.achatspublicscorse.com> avec référence TOLLA MAPA 2022-06-01-Travaux de réhabilitation de la route du Monte Rotto suite aux intempéries des 21 et 22 décembre 2019, comme le prévoit la réglementation et l'avis au public est paru dans le journal « Arritti », 30 juin 2022.

La date de remise des offres a été fixée au vendredi 29 juillet à 12 heures.

Les critères de sélection des offres et de leur pondération sont : Prix 60%, Valeur technique : 40%.

Ce marché est constitué de deux lots, lot n°1 « maçonnerie », lot n°2 « chaussée ».

Récapitulatif :

Nombre de retrait du DCE anonyme : 8

Nombre de retrait du DCE identifié : 13

Nombre de remise électronique des plis : à savoir par ordre d'arrivée :

- SMTE, (lot n°2), Caladaniccia- CS 3003-20700 Ajaccio cedex 9
- SARL PADOVANI BTP, (lot n°1), Lieu-dit « Scamata »- 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO
- SAS ERDC, (lot n°1), Rond- point de Bastelicaccia- Route d'air corsica- 20129 Bastelicaccia
- SO TRA ROUT, (lot n°1), Gare de Mezzana- Lieu-dit « Saint Pierre »- 20 167 MEZZAVIA
- SOTRAVOS, (lot n°1), lieu-dit Suaralta- Route de Valle di Mezzana- 20167 Sarrola Carcopino.

Montant des offres par candidats :

- SMTE : 8894 euros HT (9783,40 euros TTC)
- SARL PADOVANI BTP : 59 935 euros HT (65 928,50 euros TTC)
- SAS ERDC : 53 448 euros HT (58 792,80 euros TTC)
- SO TRA ROUT : 49 990 euros HT (54 989 euros TTC)
- SOTRAVOS : 52 986,20 euros HT (58 284,82 euros TTC)

Compte tenu du fait que le montant des travaux dépassait l'enveloppe prévue à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 6 « Phase de négociation » du règlement de la consultation, une négociation a eu lieu avec les soumissionnaires, à l'exception de la S.A.S ERDC qui a été écartée car elle n'a pas fourni l'attestation de visite de chantier obligatoire (article 8 du règlement de la consultation).

**Objet : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et de la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.**

A cet effet, un courrier a été adressé, par mail, le 12 août 2022, aux différentes sociétés, à savoir : SARL PADOVANI BTP, SOTRAROUT et SOTRAVOS pour le lot n°1, et SMTE, pour le lot n°2, qui avaient jusqu'au vendredi 9 septembre 2022 pour faire parvenir une nouvelle offre.

Nouvelles offres parvenues :

Lot n°1

SOTRAROUT : 49 000 euros HT (53 900 euros TTC)

SOTRAVOS : 47 937,50 euros HT (52 731,25 euros TTC)

SARL PADOVANI BTP : 58 000 euros HT (63 800 euros TTC)

Lot n°2

SMTE : 8441 euros HT (9285,10 euros TTC)

Analyse des offres faite par le cabinet Etudes routières et aménagements

**Lot n°1- Maçonnerie**

**Critère n°1: PRIX**

Le prix des prestations est noté sur 10.

Critère 1	SOTRAROUT	SOTRAVOS	PADOVANI BTP
Note attribuée	9,78	10	8,27

**Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE**

La valeur technique des prestations notée sur 10 est décomposée en 3 sous- critères : Méthodologie et technique utilisée, démarches qualité et délai des travaux.

Critère 2	SOTRAROUT	SOTRAVOS	PADOVANI BTP
Note attribuée	7,85	7,56	7,38

**Objet : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et de la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.**

**Classement des offres :**

Après examen des critères de sélection des offres

	Pondération	SOTRAROUT	SOTRAVOS	PADOVANI BTP
Critère n°1 Prix 60%	Avant pondération	9,78	10	8,27
	Après pondération	<b>5,87</b>	<b>6</b>	<b>4,96</b>
Critère n°2 Valeur technique 40%	Avant pondération	7,85	7,56	7,38
	Après pondération	<b>3,14</b>	<b>3,02</b>	<b>2,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9,01</b>	<b>9,02</b>	<b>7,91</b>

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, le cabinet Etudes routières et aménagements propose le classement des offres suivant :

- 1- SOTRAVOS
- 2- SOTRAROUT
- 3- PADOVANI BTP

**Lot n°2- Chaussée**

**Critère n°1 : PRIX**

Critère n°1	SMTE
Note attribuée	10

**Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE**

Critère n°2	SMTE
Note attribuée	9,25

**Classement des offres :**

Après examen des critères de sélection des offres

	Pondération	SMTE
Critère n°1 Prix 60%	Avant pondération	10
	Après pondération	<b>6</b>
Critère n°2 Valeur technique 40%	Avant pondération	9,25
	Après pondération	<b>3,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9,70</b>

**Objet : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et de la route allant du lieu-dit « Monte Roto » au barrage.**

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, le cabinet Etudes routières et aménagements propose le classement des offres suivant :

1- SMTE

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir

Pour le lot n°1 : maçonnerie, la société SOTRAVOS pour ce marché, pour un montant de 47 937,50 euros HT (52 731,25 euros TTC).

Pour le lot n°2 : Chaussée, la société SMTE pour ce marché, pour un montant de 8441 euros HT (9285,10 euros TTC).

Le conseil municipal donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*D. VINCENTI*  
D. VINCENTI

